GUIDE «GROUPEMENT»

But :

- ➔ Etablir la chronologie des différentes étapes menant à la création du groupement.
- ➔ Déterminer les grandes lignes et les actions à mener.

Définition:

Articles 39 ter des Règlements Généraux FFF et 16 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

1. Un groupement de clubs de football voisins peut être créé pour promouvoir, améliorer et développer la pratique du football **dans les catégories de jeunes et, pour les compétitions de District et de Ligue, en Senior Féminine**.
   Les Comités de Direction des Ligues sont compétents pour apprécier, au regard de leurs spécificités géographiques et du projet présenté, le nombre de clubs constitutifs du groupement.

Dictionnaire Larousse

« Organisation plus ou moins structurée constituée par un ensemble de personnes ayant mêmes intérêts, mêmes aspirations ou même idéologie »

1. Lors de **rencontres entre clubs voisins** des éducateurs et/ou dirigeants et/ou parents nourrissent **une réflexion et la programmation d'une réunion** devient indispensable.

- Les éléments de la problématique initiale:
  - Difficulté pour initier des équipes complètes par manque d'effectif.
  - Action commune en entente depuis plusieurs saisons.
  - Grande lassitude des dirigeants devant les difficultés récurrentes.
  - Situation géographique (secteur rural –éloignement –choix multiple en milieu urbain).
  - Une grande volonté de s'associer d'un côté et/ou certains relents identitaires et/ou des querelles de proximité.

- L'importance de la **préparation de l'ordre du jour** de cette réunion :
  - Présentation des participants.
  - chaque club présente de manière factuelle sa situation présente.
  - Effectifs –encadrement technique –points forts –points faibles.
  - Chaque club évoque son projet de club en cours.
  - Chaque club présente son ressenti du groupement et vers quels objectifs il espère évoluer dans ce système (quel but –la finalité à atteindre).

Cette réunion est un moment de partage des idées et de débat: on met tout sur la table sans gérer le détail mais plutôt les axes directeurs.

2. **<u>Première réunion de travail entre responsables techniques, éducateurs et présidents des différents clubs</u>** voire autres dirigeants → envisager le cadre sportif à partir de l'existant.

- Nommer un animateur de séance.
- Nommer un secrétaire de séance.
- Faire respecter l'ordre du jour: veiller à ne pas sortir du sujet.
- Ne pas hésiter à reformuler les échanges: les pensées et idées émises doivent être correctement perçues.
- Travailler sur les axes principaux de la démarche et ce qu'elle implique d'engagement pour chacun dans le fonctionnement quotidien plutôt que sur la mise en œuvre qui sera évoquée ultérieurement dans une autre réunion.
- Se poser les bonnes questions: la création de ce groupement a-t-il une raison d'être ? ; Est-il cohérent par rapport à nos situations respectives tant du point de vue pérennité d'activité sportive et/ou géographique? ; Pourrait-on faire autrement et pourquoi? ; Avons-nous associé les municipalités ou allons-nous le faire? ; Nos infrastructures répondent-elles à ce projet ?
- Installer un climat de confiance lors de ce premier contact: il déterminera la suite.
- L'objectif de cette réunion doit être gagnant-gagnant.
- Ne pas négliger la communication sur ce projet: prévoir de diffuser le compte rendu rapidement et ne pas oublier d'éventuels absents.
- Prévoir un rétro-planning en fonction des échéances de la constitution du dossier pour diffusion au District et à la Ligue.
- Dans chacun des clubs, informer ses dirigeants de l'état d'avancement du projet.
- Associer quelques parents à votre démarche.
- Fixer la date de la réunion suivante

3. **<u>Réunion élus – dirigeants sportifs :</u>** confronter le projet sportif à la réalité de la politique sportive des communes.

- Les idées générales:
    - L'intérêt d'un regroupement et d'une mutualisation des moyens.
    - L'état et l'utilisation des infrastructures.
    - Les valeurs et l'esprit de cette création.
    - Les prévisions et perspectives de l'activité sportive dans la commune à moyen et long terme.
    - L'adhésion des élus à votre projet est importante pour l'avenir.
    - Ne pas négliger cette étape.

4. **<u>Affiner le projet de fonctionnement de la future structure.</u>**

Cette étape permet de rentrer de manière plus précise dans la mise en œuvre du projet.

- Déterminer la gestion administrative - le fonctionnement – la communication.
    - Statuts–règlement intérieur –convention ou charte de fonctionnement.
    - Qui fait quoi? comment assure-t-on la coordination?
    - La communication auprès des licenciés a-t-elle commencé?
    - Les dirigeants sont-ils imprégnés du futur projet?
    - A-t-on un lieu commun de rendez-vous (lieu de vie associative) ?
    - Gestion financière: quelle démarche contributive?
        - sur quelle base de cotisation? gestion des écarts.
        - nos ressources –nos charges –les aides potentielles.
- Proposer un cadre de gestion sportive.
    - Potentiel éducateurs et accompagnateurs: recenser et former.
        - L'état d'esprit est-il sauvegardé? y a-t-il des cas litigieux?
        - Le respect des équilibres.
        - Avoir des référents responsables techniques par pôle (foot d'animation –jeunes de U13 à U17 -U19 et seniors par ex.)
    - L'éducation des jeunes: quelle idée directrice?
- Gérer l'éloignement par la prise en compte des déplacements.
    - faire preuve de bon sens et d'équilibre.
    - faire participer les parents.
- Confronter les idées pour s'assurer que le projet est cohérent et que l'on s'engage sur la durée.
- Montrer les finalités possible du groupement en fonction de la situation des clubs au niveau seniors: liaison de continuité jeunes –seniors et demander un engagement des clubs (voir l'établissement d'une charte ou convention).
    - C'est sur cette capacité du passage U19 –seniors que se gagne le gage d'un bon groupement.
- Proposer un moment festif dès la première saison pour renforcer les liens et faire adhérer les parents.
- Evaluer une perspective: le groupement est-il une finalité ou peut-il engendrer une autre étape vers un regroupement général plus tard : des questions que l'on doit se poser sans diabolisation. Cette étape doit permettre de murir un projet d'envergure: à chacun d'y trouver son compte et toujours gagnant-gagnant.

5. **<u>Notifier le projet sur un document</u>** qui déterminera les grandes lignes de cette création et son fonctionnement
   (Sur la démarche ci-dessus point 4 → voir annexe 1)

6. **<u>Validation par les élus</u>** de chacun des clubs du projet de création de groupement (5).Les étapes 1 à 6 se déroulent jusqu'au mois de Mars au plus tard; elles peuvent débuter à partir de Septembre de façon à laisser le temps de la réflexion.
   A partir du mois de Mars lancement de l'opération par rétro planning.

7. **<u>Projet de création à envoyer</u>** au District et à la Ligue courant Avril (en fonction des règlements de District et Ligue).

- A partir d'une convention type disponible auprès de son District à compléter et signer.
- Ce projet devra comporter les grandes lignes du projet:
    - Votre action vers l'éducation des jeunes et l'encadrement technique diplômée et à former.
    - La gestion sportive: vos engagements.
    - Votre action vers le milieu scolaire (primaire -collège et/ou lycée).
    - Quelle organisation administrative et financière? les perspectives à moyen et long terme; vos ressources et vos charges estimées.
- Ce projet est soumis à l'avis du District et de la Ligue avant homologation.
    - Si avis favorable prévoir d'envoyer les derniers documents vers la mi-mai afin de pouvoir préparer le fonctionnement de la structure dans de bonnes conditions.
- **<u>L'homologation par la Ligue nécessitera d'envoyer, pour le 1er Juin au plus tard,</u>** les éléments suivants en 2 ex. :
    - Le PV des assemblées générales des clubs indiquant la décision d'adhérer au groupement futur.
    - La convention type complétée et signée.
    - Les statuts du groupement et la composition du comité directeur.
    - Le PV de l'assemblée générale constitutive du groupement.

8. **<u>Mise en place de la structure.</u>**

- Mettre en place le fonctionnement du groupement.
- En cours de fonctionnement, fournir chaque année avant le 30 Avril un bilan annuel d'activités (district, ligue).

Exemple de calendrier de mise en œuvre du projet :

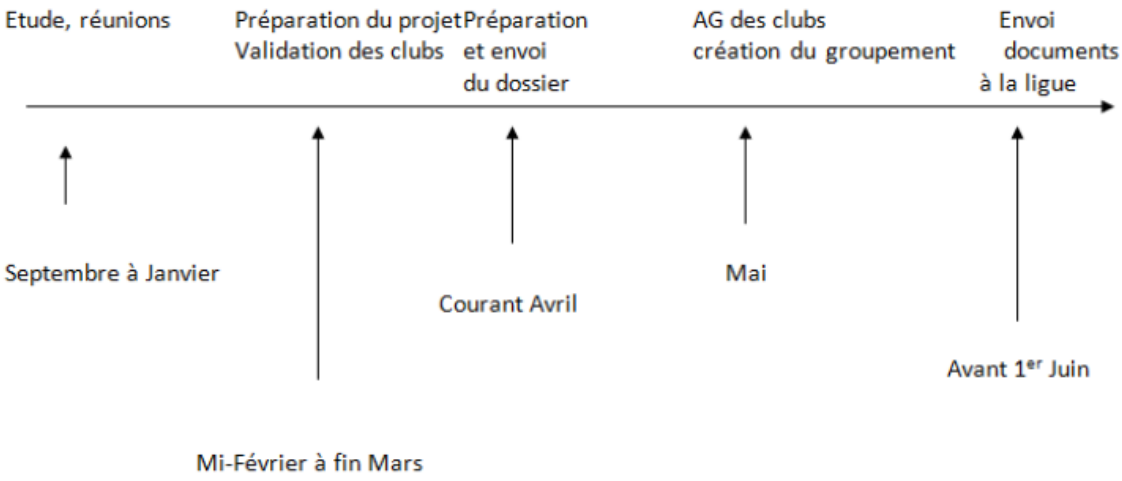

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL
13 rue Paul Langevin – CS 10001 – 45063 ORLEANS CEDEX 2
tél : 02 38 69 73 00 – secretariat@centre.fff.fr – http://foot-centre.fff.fr
Affiliée à la Fédération Française de Football

Annexe 1: la préparation du dossier

1. **Etablir l'historique de la situation.**
- les clubs constituants et leur histoire.
- les expériences communes.

2. **Les facteurs déterminants de la création du groupement.**
- c'est répondre à la question: un groupement pour quoi faire?
- les motivations, les objectifs déclarés, les valeurs associatives qui déterminent l'engagement.

3. **L'identité du groupement et son territoire.**
- Son nom et son logo.
- Présenter une carte du secteur géographique des différentes communes impactées (population, effectifs sportifs).
- Son identité de territoires et ses dépendances administratives (canton, intercommunalité, pays, etc...).
- Son environnement économique.

4. **Son organisation technique.**
- Les potentialités par clubs (éducateurs –joueurs -dirigeants).
- La politique de formation des jeunes et des éducateurs.
- L'organigramme technique du futur groupement et les différentes responsabilités.

5. **La gestion des infrastructures.**
- La répartition des occupations de terrains: entraînement et compétition.
- Les relations clubs –municipalités.

6. **La gestion des déplacements.**
- Quelle est l'organisation retenue pour les déplacements (entraînement et rencontres)?

7. **La gestion administrative, financière et la communication.**
- Le fonctionnement de la gestion des licences et les relations avec le District et la Ligue.
- La communication entre les différentes structures: la mise en place d'une coordination et d'une personne «référent» est souhaitable.
- Les dépenses mutualisées induites par cette nouvelle organisation.
- La gestion des cotisations

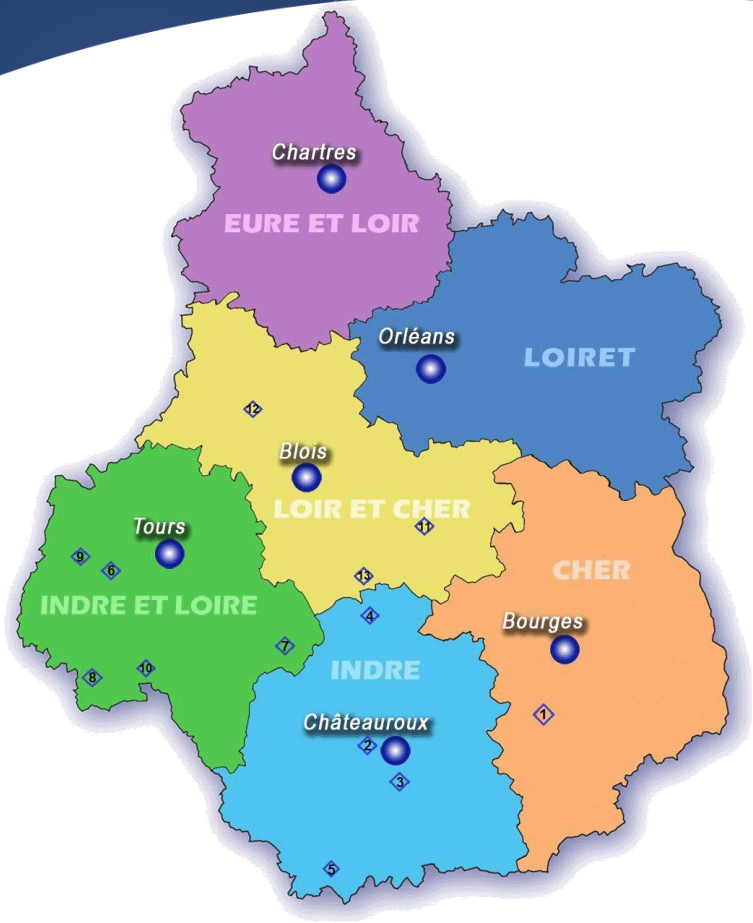

Les différents groupements : consulter les coordonnées via Footclubs

Cher :

1- **Groupement C2L** (Châteauneuf sur Cher / Levet / Lignières)

Indre :

2- **Groupement Val de l'Indre Football 36** (Villedieu sur Indre / Niherne / St Lactencin)
3- **Groupement V.A.L. 36** (Arthon / Velles / Luant / Jeu les Bois / La Pérouille)
4- **Groupement Gatine Football** (Poulaines / Vicq sur Nahon / Valençay)
5- **A.S. De La Marche Occitane Val d'Anglin** (Parnac / St Benoît du Sault)

Indre-et-Loire :

6- **Ecole Intercom. F. Rivarennes** (Brehemont / St Benoît la Forêt / Rivarennes)
7- **Ent. des clubs de F. du Pays Montrésorois** (Genillé / Ecueillé / Heugnes / Loche sur Indrois / Orbigny)
8- **Le Richelais Jeunesse Sportive** (Champigny sur Veude / Richelieu)
9- **AV. Football de Bourgueillois** (Bourgueil / Gizeux / Ingrandes de Touraine / Benais / La Chapelle sur Loire)
10- **A. Promotion F. Ste Maurien** (Sepmes / Antogny Le Tillac / Noyant de Touraine / Ports sur Vienne)

Loir-et-Cher :

11- **Cœur de Sologne** (St Viatre / Vouzon / Lamotte Beuvron)
12- **N.T.V.A Entente Jeunes 41** (Naveil / Villiers sur Loir / Lunay)
13- **Cher Sologne Football** (Selles sur Cher / Chatillon sur Cher / Billy